



SwissLife
Asset Managers



SCPI *Mistral Sélection*

*La SCPI qui donne un nouveau souffle
à votre patrimoine*

Bulletin trimestriel d'information N°25/03

3^{ème} trimestre 2025 - Période analysée 1^{er} juillet au 30 septembre 2025

Validité du bulletin 1^{er} octobre au 31 décembre 2025

L'essentiel du trimestre

À l'aube d'un nouveau cycle immobilier, la SCPI Mistral Sélection se veut résolument agile en jouant pleinement la carte de la liberté dans ses choix d'investissements afin de saisir les meilleures opportunités du marché immobilier dans les pays de la zone euro. S'adapter à son environnement tout en se positionnant sur des secteurs en pleine mutation, potentiellement porteurs de nouvelles perspectives, tel est le cœur de la stratégie de Mistral Sélection.

L'édito

Cher(e)s associé(e)s,

La Banque centrale européenne a maintenu ses taux directeurs inchangés en septembre, mais les taux souverains français ont néanmoins connu une remontée significative, approchant du seuil des 3,6 % fin août, contre 3,2 % début juillet. Cette tension sur les marchés obligataires se répercute directement sur le coût du crédit immobilier, avec des taux moyens désormais proches de 4 % au 3e trimestre 2025 pour les profils standards selon nos observations.

Selon notre analyse, même dans ce contexte en demi-teinte, l'immobilier reste une valeur refuge. En France, les incertitudes politiques et économiques peuvent freiner certains investisseurs, mais elles ne remettent pas en cause les fondamentaux du marché. Les valeurs, selon nos observations récentes sur les différentes typologies les localisations, sont à la stabilisation, et l'écart entre les taux directeurs de la BCE et les taux de rendement immobiliers est désormais plus en ligne avec la moyenne décennale.

Dans ce cadre, la SCPI apparaît comme une solution pertinente : elle permet d'accéder à l'immobilier avec un niveau de risque maîtrisé, tout en bénéficiant d'un rendement attractif. A fin septembre, Mistral Sélection enregistre une augmentation de sa capitalisation de 25% sur le trimestre, une somme des acomptes trimestriels de l'année à près de 12€ par part en jouissance, et un taux d'occupation physique de 100% qui témoignent de la bonne santé de la SCPI.

Les investissements passés ne sont pas un indicateur fiable des investissements futurs, et le niveau de performance brut annoncé pour l'investissement ci-dessus ne préjuge pas de la performance du fonds.



Julien HENNION
Gérant de la SCPI Mistral Sélection

Chiffres clés

au 30.09.2025



Capitalisation

35 409 060 €



Nombre d'associés

2 867



Dividende net
trimestriel

2,35 €



Taux d'Occupation
Financier

93,53 %

Retrouvez toute l'actualité
de Mistral Sélection sur
fr.swisslife-am.com et sur nos
réseaux sociaux.

**Les objectifs et performances cités sont donnés à titre indicatif et pourraient ne pas être atteints.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.**

Les performances



Distribution dividende par part

En € par part en pleine jouissance

Acompte brut
(avant paiement de la fiscalité
étrangère)

**Acompte
net**

Acompte 1^{er} trimestre

Versé le 23/04/2025

4,63 €

4,63 €

Acompte 2^e trimestre

Versé le 21/07/2025

5,09 €

4,93 €

Acompte 3^e trimestre

Versé le 21/10/2025

2,49 €

2,35 €

Acompte 4^e trimestre

Versé le JJ/MM/2025

Total

12,21 €

11,91 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La SCPI ayant vocation à investir hors de France, les revenus générés par la Société pourraient être impactés par la fiscalité appliquée dans les pays dans lesquels elle détiendrait des actifs. Cette fiscalité est notamment liée à l'existence ou pas de conventions fiscales entre la France et les pays où ont lieu ces investissements.



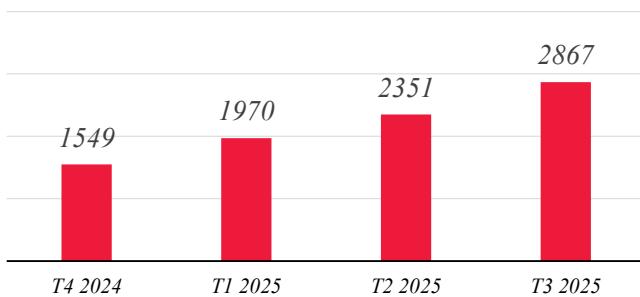
Évolution du capital

Mistral Sélection est une SCPI à capital variable.

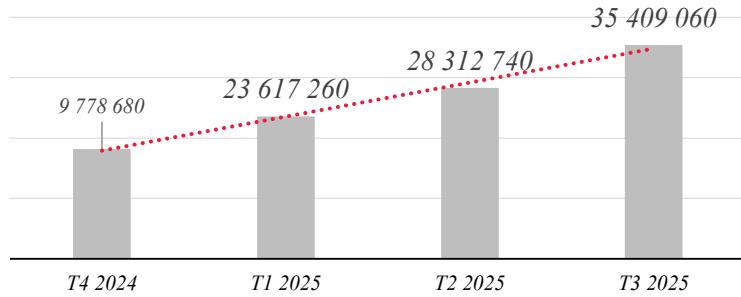


	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025
Nombre de parts souscrites sur la période	46 621	30 233	26 224	39 145
Nombre de parts compensant les retraits	68	13	138	211
Parts en attente de retrait	0	0	0	0
Capitaux collectés (nominal + prime d'émission)	8 379 540 €	5 439 600 €	4 695 480 €	7 008 120

Évolution du nombre d'associés



Évolution de la capitalisation (en €)



Information sur le prix de la part

	150 €	Valeur nominale
	30 €	Prime d'émission
	180 €	Prix de souscription

	181,67 €	Valeur de reconstitution au 30.06.25
	166,24 €	Valeur de réalisation au 30.06.25

	164,58 €	Valeur nette comptable au 30.06.25
	180 €	Valeur de retrait au 31.12.24



Le patrimoine



Le patrimoine de *Mistral Sélection* en un coup d'œil



8
Nombre d'immeubles



19
Nombre de locataires



21 562 m²
Surface totale



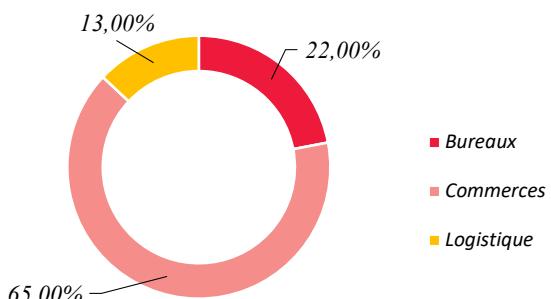
577 648 €
Montant des loyers encaissés ce trimestre

Les investissements passés ne sont pas un indicateur fiable des investissements futurs

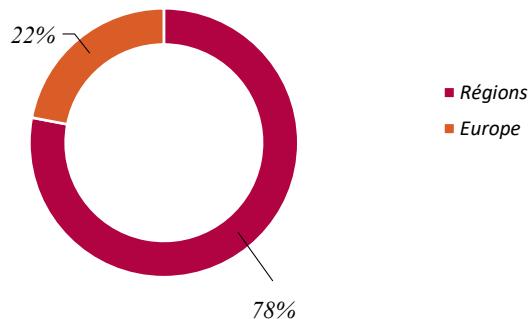


Répartition des actifs

Répartition sectorielle



Répartition géographique



Par référence à la valeur d'expertise au 30.09.2025 ou à défaut, au prix d'acquisition hors droits et hors frais.

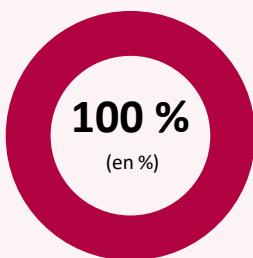


Activité locative

TOF⁽¹⁾



TOP⁽²⁾



• Taux de vacance :

Franchise de loyer :

0 %

6,92 %



4,82 ans

Durée moyenne des baux restant à courir

(1) TOF : Taux d'Occupation Financier

(2) TOP : Taux d'Occupation Physique



Renouvellement locatif sur l'actif de Valenciennes : Arrivée de l'enseigne ACTION

Nous sommes heureux d'annoncer le renouvellement d'un locataire sur notre actif situé à Valenciennes, avec l'arrivée de l'enseigne **ACTION**, qui succède à **La Fabrique de Style**.

ACTION, acteur majeur du discount en Europe, a signé un bail ferme de 10 ans et s'implantera sur une surface de 1 082 m².

Avec plus de 2 500 magasins en Europe, **ACTION** connaît une croissance soutenue et s'impose comme un acteur incontournable du retail.

Son implantation sur notre site constitue une véritable locomotive commerciale pour le retail park, grâce à sa forte attractivité et à sa capacité à générer un trafic important.

Ce renouvellement témoigne de la dynamique positive du site et renforce son positionnement comme destination shopping de référence dans la région.

Pour rappel, l'actif de Valenciennes compte 8 locataires et affiche un taux d'occupation de 100 %.



Le patrimoine de Mistral Sélection

au 30.09.2025

Nom	Pays	Surface	Typologie
Parc commercial du Vignoble	France	7 224 m ²	Commerce
28 rue François Arago	France	1 598 m ²	Bureaux
Av Eng Duarte Pacheco 511, 4445 – 416 Ermesinde	Portugal	7 604 m ²	Commerce
77 et 580 avenue des Granges, 69240 Thizy-les-Bourg	France	5 055 m ²	Bureau - Industriel

Les investissements passés ne sont pas un indicateur fiable des investissements futurs.

Informations générales

Caractéristiques de Mistral Sélection

Commission de souscription	0 %
Commission de gestion	Commission forfaitaire annuelle de 13,75 % HT (à titre indicatif 16,50 % TTC du montant des produits locatifs HT et des produits financiers nets encaissés par la SCPI)
Commission de retrait	6 % TTC max si vente avant 6 ans
Commission d'acquisition/cession immobilière	3,60 % TTC
Délai de jouissance	1 ^{er} jour du cinquième mois suivant la date de souscription

Pour plus d'informations sur les caractéristiques et les frais, veuillez vous référer à la documentation réglementaire du fonds disponible sur le site internet de Swiss Life Asset Managers France fr.swisslife-am.com

Endettement

Ratio d'endettement maximum*	40 %
Dette bancaire	NA
Ratio d'endettement*	0 %
Taux moyen des emprunts	NA
Taux fixe	NA
Taux variable	N/A
Durée résiduelle moyenne des emprunts	NA

* Le ratio d'endettement de Mistral Sélection est exprimé sous la forme d'un rapport entre son endettement direct ou indirect (emprunts, crédits-bails, comptes courants d'associés, facilités de caisse) et la valeur de ses actifs à la date d'arrêté du Bulletin Trimestriel.



Valeur IFI au 31/12/2024

Résident	127,45 €
Non-résident	127,45 €
Classification	SCPI à Capital Variable
Date de création (RCS)	27.12.2023
Date d'ouverture à la souscription auprès du public	19.04.2024
Durée de placement recommandée	10 ans
N° d'immatriculation	982 730 186 RSC Paris
N° Visa AMF	SCPI n°24-06
Capital social maximum statutaire	125 000 000 €
Expert immobilier	CBRE VALUATION
Dépositaire	Société Générale
Commissaires aux comptes	Price Waterhouse Coopers Audit

Conditions de souscription

- **Minimum de souscription :** 1 part soit une somme minimum de 180 € prime d'émission incluse.
- **Modalités de règlement :** le règlement s'effectue au moment de la souscription pour toute la totalité du prix de souscription. Toute souscription ne sera enregistrée par la Société de Gestion qu'après réception des fonds et d'un dossier complet de souscription incluant le bulletin de souscription dûment signé. La commission de souscription sera prélevée par la Société de Gestion dans le mois de la libération des fonds par l'associé.
- **Délai de jouissance des parts souscrites :** premier jour du cinquième mois suivant la date de souscription.

Modalités de sortie

L'associé qui souhaite se séparer de ses parts dispose des trois possibilités suivantes :

- le remboursement, c'est-à-dire le retrait demandé par l'associé à la Société de Gestion qui intervient en contrepartie d'une souscription correspondante ou, en l'absence de souscription par le prélèvement sur le fonds de remboursement dans l'hypothèse où ce dernier serait créé et doté,
- la demande de cession sur le marché secondaire par confrontation, en cas de suspension de la variabilité du capital,
- la cession directe sans intervention de la Société de Gestion à des conditions librement débattues entre le cédant et le cessionnaire (gré à gré).

Les deux premières possibilités sont distinctes et non cumulatives.

Fiscalité

Les informations qui suivent sont communiquées en fonction des dispositions fiscales françaises actuellement applicables, sous réserve de toutes modifications ultérieures. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la taxation des plus-values et revenus éventuels peut être dépendante de la situation fiscale personnelle des investisseurs.

Déclaration des revenus : Swiss Life Asset Managers France, vous adresse chaque année l'ensemble des éléments nécessaires à la déclaration de vos revenus afférents à la SCPI Mistral Sélection au titre de l'année précédente.

Imposition à l'IFI : l'article 31 de la loi de finances pour 2018 a instauré à compter du 1^{er} janvier 2018 un nouvel impôt, intitulé « Impôt sur la Fortune Immobilière » (IFI) en lieu et place de l'actuel Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) qui est abrogé à la même date. Sont ainsi soumises à l'IFI, les personnes domiciliées en France, sur l'ensemble de leur patrimoine immobilier (biens et droits immobiliers et parts ou actions de sociétés ou organismes à hauteur de la fraction de leur valeur représentative de tels biens ou droits), qu'il soit situé en France ou à l'étranger.

Comme pour l'ISF, les non-résidents sont imposés uniquement sur leur patrimoine immobilier situé en France. Les parts de SCPI doivent être comprises dans l'évaluation du patrimoine au 1^{er} janvier de l'année considérée en vue de la déclaration d'impôt sur la fortune immobilière.

L'ensemble de notre équipe commerciale reste à votre disposition pour apporter des réponses à vos questions. N'hésitez pas à contacter également notre service client.



partenaires@swisslife-am.com



01 45 08 79 70

Chez Swiss Life Asset Managers France, nous croyons en une croissance durable, alignée avec les enjeux du monde de demain. Nos stratégies d'investissement combinent des éléments quantitatifs et qualitatifs et prennent en compte les critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Quelles que soient vos attentes en matière d'investissement responsable, nous sommes pleinement investis à vos côtés. Notre engagement, pour tous nos clients, pour une plus grande liberté de choix.

À cet effet, la Société de Gestion communique chaque année aux associés qui en font la demande la valeur vénale unitaire de chaque part. Cette valeur correspond en règle générale à la valeur moyenne pondérée de l'ensemble des parts cédées sur le dernier trimestre précédent l'année de la déclaration ou pour les sociétés en liquidation, à la valeur liquidative. Pour les SCPI sur lesquelles n'est constaté aucun échange de parts, il s'agit de la valeur de réalisation au 1^{er} janvier. En cas de démembrement des parts, la déclaration IFI revient à l'usufruitier.

Frais de mutation des parts

En cas de transfert de parts par voie de cession de gré à gré ou en cas de mutation à titre gratuit (donation/succession), la Société de Gestion perçoit une somme forfaitaire de 150 HT (soit 180€ TTC au 1^{er} janvier 2018 par application du taux de TVA en vigueur à cette date), quel que soit le nombre de parts cédées. Ces frais sont à la charge de l'acquéreur, du donataire ou de l'ayant droit. Cette rémunération est destinée à couvrir les frais de dossier.

Avertissements

Le placement est investi uniquement en immobilier, il est donc considéré comme peu liquide. La Société de Gestion recommande de conserver les parts pendant une période d'au moins 10 ans et ne garantit ni le retrait ou la vente des parts, ni le capital investi (risque de perte en capital).

Lexique

- **Capitalisation:** elle est calculée en multipliant le nombre de parts par le dernier prix de souscription. La capitalisation d'une SCPI représente la taille de la SCPI ou sa valeur de marché.
- **Taux de Rentabilité Interne (TRI):** indicateur de rentabilité d'un investissement sur une période donnée, qui tient compte de l'appréciation ou de la dépréciation de la valeur des parts, et des revenus distribués sur la période de référence
- **Taux de distribution sur valeur de marché (DVM):** montant des dividendes versés pendant l'année divisé par le prix moyen d'acquisition d'une part. Ce taux mesure le rendement financier annuel du placement.
- **Taux d'Occupation Financier (TOF):** rapport entre le montant des loyers effectivement facturés et le total des loyers qui pourraient être facturés si les immeubles étaient entièrement loués. (Norme ASPIM).
- **Valeur de réalisation:** valeur du patrimoine estimée par l'expert indépendant, à laquelle sont ajoutées notamment la trésorerie et les créances. Les dettes sont déduites.
- **Valeur de reconstitution:** il s'agit de l'ensemble des coûts nécessaires pour reconstituer le patrimoine de la SCPI. Elle prend donc en compte la valeur vénale, les droits de mutation à verser pour chaque bien et la commission de souscription.
- **Valeur nette comptable:** correspond à la valeur historique brute du patrimoine, à laquelle sont ajoutées notamment la trésorerie et les créances. Les dettes sont déduites.
- **Prix d'achat Acte-En-Main (AEM):** prix d'acquisition ou valeur conventionnelle de l'immeuble augmenté des droits d'enregistrement de l'acquisition effectivement acquittés par la SCPI.

Swiss Life Asset Managers France

Swiss Life Asset Managers France
SA au capital de 671 167 € immatriculée
au RCS de Marseille n°499 320 059.

Société de Gestion de portefeuille agréée
par l'AMF n°07000055.

Siège social situé au 2 bis boulevard
Euroméditerranée - Quai d'Arenc CS
50575 Marseille Cedex 2.

Adresse de correspondance :
122 rue La Boétie, 75008 Paris,
France

fr.swisslife-am.com

